



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR**

Séance Publique du
Jeudi 9 février 2017

EXTENSION DES LOCAUX DU POINT INFORMATION JEUNESSE :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2017

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Anne-Valerie RODRIGUES, Martine YVON, Armelle GEGOUSSE, Philippe DONIES, Christelle CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique DAUGES, Dominique SAURAY, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Serge LECUYER à David DREGOIRE, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Martine YVON

Présents : 29
Pouvoirs : 04

**DIRECTION EDUCATION
ENFANCE JEUNESSE SPORT**

**EXTENSION DES LOCAUX DU POINT INFORMATION JEUNESSE :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2017**

Rapporteur : Teaki DUPONT

Dans le cadre de la politique jeunesse qu'elle entend mener, la collectivité a fait le choix de développer l'action du Point Information Jeunesse et de faire de la maison des jeunes un accueil de jeunes conventionné.

Afin d'atteindre ces objectifs et faire du Point Information Jeunesse une structure pleinement opérationnelle mobilisant le territoire, influençant et fédérant les acteurs, reconnue et légitime, l'extension du bâtiment est nécessaire.

La configuration actuelle des locaux (25.50 m2) sera doublée (50 m2) permettant l'organisation d'une zone de confidentialité, la création d'un espace numérique, un espace de documentation clair et adapté, l'affichage d'offres d'emploi, de formation et l'organisation de temps d'informations thématiques collectifs.

Le plan de financement est le suivant :

Financeurs	Montant prévisionnel HT
Autofinancement	47000 €
Réserve parlementaire	13000 €
	TOTAL : 60 000 €

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « Jeunesse, Sport, Santé » du mercredi 25 janvier 2017 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du vendredi 27 janvier 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'extension des locaux dédiés au PIJ au sein de la maison des jeunes pour un montant prévisionnel de 60 000 € HT
- **SOLLICITE** au titre de la réserve parlementaire 2016 une subvention d'un montant de 13 000 €
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire, ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

Délibération adoptée à L'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.


Ronan LOAS,
Maire